

COMMUNE DE SARDENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Délibération n°2025/06

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de SARDENT dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de monsieur Thierry GAILLARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Qui ont pris part à la délibération : 10

Etaient présents : Mmes Joëlle FAUCONNET, Fanny LAPORTE-CADILLON, BAUMET Christelle, MS GAILLARD Thierry, AUGUSTYNIAC Jérôme, DUGUET Pierre, Pascal LESOUPLE, Jérôme CANDORET, David CHASSAGNE

Etaient absents et excusés : Mme THELIOL Angélique, M Régis GUYONNET, Madame ANGELINI Patricia donne pouvoir à M Pierre DUGUET

Madame TERRACOL Sandra donne pouvoir à M AUGUSTYNIAC Jérôme

Monsieur GAUTHIER Christian donne pouvoir à M GAILLARD Thierry

Secrétaire de séance : Mme Joëlle FAUCONNET

Objet : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) de l'exercice 2024 Budget Eau et Assainissement (16802)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 ;

Vu l'article 242 de la loi n°2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019 modifié ;

Considérant que le CFU se substitue aux Compte Administratif et Compte de Gestion ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable ;

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT			
Résultats de l'exercice	Fonctionnement	Investissement	Total cumulé
Dépenses	113 270,60€	45 936,82€	159 207,42€
Recettes	59 312,46€	76 802,94€	136 115,40€
TOTAL	-53 958,14€	30 866,12€	-23 092,02€
Résultats reportés (BP 2024)	23 039,67€	188 053,35€	211 093,02€
Résultats de clôture	- 30 918,47€	218 919,47€	188 001,00€
Restes à réaliser		0€	0€

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M AUGUSTYNAK Jérôme, 1^{er} Adjoint-Au-Maire :

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, délibère sur le Compte Financier Unique du Maire de l'exercice 2024 et :

- 1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;
- 2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- 3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
- 4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré en Mairie

Pour copie conforme

En Mairie, le 10/04/2025

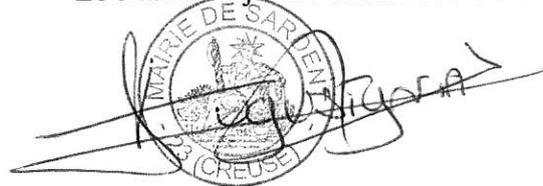
Publié, le 17/04/2025

Transmis, le 16/04/2025

Certifié exécutoire

Le Maire-Adjoint Jérôme AUGUSTYNIAK

La secrétaire de séance, Joëlle FAUCONNET



Signé électroniquement par : Thien
GAILLARD
Date de signature : 17/04/2025
Qualité : Maire